Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 08/10/2019
ID : 082-228200010-20191004-CP2019_08_40-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 août 2019

CP2019_08_40
id. 4717

Le 27 août 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :
Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Absent(s) :
Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION ET TARIFS 2019-2020 DE L'ESPACE DES AUGUSTINS

L'espace des Augustins a ouvert ses portes en octobre 2010 au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 08/10/2019
ID : 082-228200010-20191004-CP2019_08_40-DE

fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale. Depuis 2015, l'espace des Augustins connaît une montée en puissance de sa programmation.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2019-2020, approuvées par la commission culture et patrimoine du 2 mai dernier, les grandes lignes de ce projet d'établissement seront retracées.

I – **Rappel des principes directeurs du projet d'établissement**

L'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'espace des Augustins en direction du jeune public et du tout public.

L'identité de l'espace des Augustins est définie par sa vocation « à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et entendre à travers des parcours et univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière bi-partite, le Département agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent l'association Tarn-et-Garonne arts et culture (ex ADDA 82) et les partenaires de la politique culturelle départementale (institut d'études occitanes, confluences, direction des services départementaux de l'Éducation nationale, L'espace Bourdelle, Pas Sans Toi, l'OCCE, etc...).

Depuis la saison 2018-2019, les programmations sont caractérisées par une augmentation des actions proposées uniquement à l'initiative de l'espace des Augustins qui devient de ce fait le programmateur majoritaire de ce lieu.

Chaque saison est élaborée de manière structurée autour d'actions phares et d'actions périphériques. Cet espace n'est pas un espace de diffusion en tant que tel mais de sensibilisation aux arts faisant la part belle à la pratique et l'expérimentation.

Les manifestations se déroulant à l'espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelle, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

II – Les dispositions propres à la saison 2019-2020

L'espace des Augustins propose une programmation 2019-2020 riche et complète pour un coût de 50 350 € (cf. tableau en annexe).

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 08/10/2019
ID : 082-228200010-20191004-CP2019_08_40-DE

Celle-ci comprend trois expositions pour la saison de septembre 2019 à juin 2020.

La première exposition, intitulée : « ***Les années 20, promesse d'une vie meilleure ? »*** aura lieu du 14 novembre 2019 au 16 février 2020 et sera organisée par les Archives départementales.

La deuxième exposition : « ***Beaulieu hors les murs »*** qui se déroulera du 12 mars au 29 mai 2020 est le fruit du partenariat établi entre l'espace des Augustins et l'Abbaye de Beaulieu.

Enfin, comme chaque année, l'espace des Augustins accueillera ***le Festival de la sculpture*** au mois de juin 2020.

Afin de développer la visibilité de la programmation de cette salle d'expositions et de spectacles, il avait été conclu, en 2017, un conventionnement avec la société « Ticketnet », gérante de la vente de billets par internet, qui permet la mise en vente de billets pour l'espace des Augustins via un plateau téléphonique et un site internet. La convention initiale ne prévoyait toutefois pas de modification de quelque sorte que ce soit au contrat. Or, « Ticketnet » a informé la collectivité de l'augmentation de sa commission sur les billets vendus pour la saison à venir, ce qui a amené à refaire une consultation pour la prestation.

Sur les 3 sociétés consultées, 1 n'a pas répondu (Digitik SA Paris), tandis que les tarifs de l'autre (Festik SA Toulouse) sont plus chers que les nouveaux de Ticketnet (en augmentation de 11 % pour les deux premières catégories de prix de billet). Il est proposé de reconventionner avec Ticketnet sur la base des tarifs de commission ci-après qui s'appliquent, in fine, au tarif acquitté par le client :

Jusqu'à 24,99 €	De 25 à 34,99 €	De 35 à 44,99 €	De 45 € à 70 € (au-delà de 70 € la commission sera à négocier)
2,00 € (au lieu de 1,80€)	2,20 € (au lieu de 2 €)	2,50 € (inchangé)	3,00 € (inchangé)

Il est rappelé par ailleurs que les partenaires distributeurs sont les suivants : Leclerc, Auchan, Cora, Cultura ainsi que des comités d'entreprise ou revendeurs (Cezam....).

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 08/10/2019
ID : 082-228200010-20191004-CP2019_08_40-DE

Par ailleurs, il est proposé de reconduire la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs, conditions et contrats de mise à disposition de l'espace des Augustins aux associations et partenaires désireux d'y produire des manifestations comme suit :

A- Tarifs des spectacles

- gratuité des manifestations organisées directement par la collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, des conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;

- programmation tout public : tarif plein adulte : 10 € ; tarif réduit : 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, étudiants, jeunes de moins de 25 ans, titulaires de la carte Cezam ; gratuité pour les enfants de moins de 12 ans) ;

A noter, pour information, que pour la programmation jeune public, l'éducation artistique et les résidences d'artistes gérées par l'association Tarn-et-Garonne arts et culture, l'association applique un tarif de 4 € par élève pour les séances scolaires, de 8 € par adulte et de 5 € pour le tarif enfant et réduit (carte jeune, carte SLAM, MJC Montauban, Cezam).

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association Culture du Cœur 82

L'association Culture du Cœur a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescents) à la culture sous toutes ses formes. Elle bénéficie d'une subvention départementale de fonctionnement de 2 000 €. Comme chaque année, il est proposé de réserver 4 places gratuites par spectacle payant de l'espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'espace des Augustins

En dehors de sa programmation et pour satisfaire aux demandes particulières de location, le Département pourra ponctuellement, sur décision du Président, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition. Il est précisé que cette possibilité ne saurait être offerte aux organisations à vocation politique, syndicale, religieuse ou de défense d'intérêts partisans quels qu'ils soient. Les conditions générales et financières de la mise à disposition sont les suivantes :

Conditions générales :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 08/10/2019
ID : 082-228200010-20191004-CP2019_08_40-DE

- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en terme de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

Conditions financières :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle = 1 200 € ;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition = 600 € ;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition = 2 000 € ;
- heure de régisseur = 22 €.

Les tarifs ci-dessus varieront en fonction de l'éventuelle mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (notamment présence d'un régisseur).

Pour les associations et organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Département, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué, dans les mêmes conditions que celles susvisées.

La mise à disposition de l'espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est gratuite pour :

- les établissements d'enseignement,
- l'office central de la coopération à l'école (OCCE),
- l'association Tarn-et-Garonne arts et culture.

En ce qui concerne les réservations des établissements scolaires pour des actions jeunes publics programmées par l'espace des Augustins, il est proposé de reconduire, pour la saison 2019-2020, le principe d'un chèque de caution d'un montant de 50 € qui garantira la venue de la classe à la manifestation et l'optimisation de la jauge de la salle de spectacle.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 08/10/2019
ID : 082-228200010-20191004-CP2019_08_40-DE

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine réunie le 2 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le programme de la saison 2019-2020 de l'espace des Augustins annexé à la présente délibération pour un coût total de 50 350 € ;

- Approuve, selon les modalités susvisées :

  - la reconduction des tarifs applicables à tous les publics ;
  - les tarifs de mise à disposition de l'espace des Augustins, ainsi que les conditions particulières et contrats y afférant ;

- Approuve la convention à conclure avec Ticketnet, gérante de la vente de billets par internet, à intervenir dès la saison 2019-2020 telle que ci-annexée ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;

- Décide de reconduire le principe d'un chèque de caution de 50 € pour les réservations des établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC